



## Commune de Boulieu-Lès-Annonay – Ardèche

A l'attention de tous les conseillers municipaux

### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire en salle du Conseil  
(Mairie de Boulieu-Lès-Annonay)

**Le vendredi 05 juin 2026 à 12h30**

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 avril 2026
  
- 1. DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2026
- 2. ANNULLATION DES DELIBERATIONS 2026-014 ET 2026-015
- 3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU DENEIGEMENT DES VOIRIES COMMUNALES
- 4. APPROBATION DES MODIFICATIONS DE LA CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Si vous ne pouvez pas être présent(e), vous pouvez mandater un conseiller municipal pour vous représenter et voter en vos lieux et place. Ce pouvoir dûment complété et signé doit être reçu en mairie avant le début de la séance du Conseil Municipal pour être valable.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Boulieu-lès-Annonay, le 01/06/2026

Le Maire,  
Damien BAYLE